



Medlink Ports une offre de services clients « sur mesure »

Medlink Business

Medlink +

Medlink Safe





Le process « MD » du module Medlink Safe

Des enjeux multiples:

environnementaux

sociétaux

et de fluidité des trafics





Le process « MD »: qu'est-ce que c'est ?



Usine à gaz

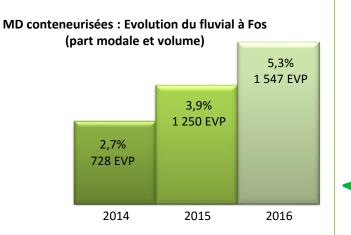
RESPECT DU PROCESS



GAINS LOGISTIQUES ET FINANCIERS



Le process « MD »: Impact...



Entre mai 2016/2017, pour les accrédités, PDM de + 5% pour une croissance de + 8%!

... et perspectives

Des 1ers résultats

encourageants:





Le process « MD »: Ils nous font confiance!

































Le process « Marchandises Dangereuses »: les étapes déclaratives

Ce service client est l'aboutissement de réunions avec :

- la Compagnie Nationale du Rhône qui a permis de créer les conditions réglementaires d'un stockage assouplit de conteneurs dangereux – ,
- Lyon Terminal qui a permis de proposer une nuitée gratuite de stockage et donc favoriser le report modal –
- la Capitainerie du GPMM qui a autorisé
 jours de stationnements
 supplémentaires aux délais standard –
- les opérateurs fluviaux (Greenmodal et Logirhône),
- et les membres de la cellule opérationnelle de Medlink à l'animation de ces groupes de travail.

Le process Medlink Safe en 4 étapes

1 Prestataire (déclarant)

Ledonneurd'ordre/déclarant(prestataire)réalisesadéclaration EDX¹ dès confirmation du booking de la compagnie maritime (complète si n°TC² connu sinon provisoire* No Name) dans le système d'informations AP+³, lui-même interfacé à SIMAX⁴. Cette (pré)déclaration devra impérativement faire apparaître le nom de l'opérateur fluvial désigné pour le transport.

2 Opérateur Fluvial

Le donneur d'ordre devra impérativement communiquer les documents nécessaires (DTMD⁵ +FDS⁶) à l'opérateur fluvial permettant à celui-ci de faire un "préavis d'arrivée" 24 h avant l'arrivée de la marchandise au port intérieur / Lyon Terminal.

3 Agent maritime L'agent fret et/ou coque devra de son côté valider la déclaration au plus tard pendant le temps de transport.

4 Capitainerie /
Port maritime

Conteneur Safe : la Capitainerie donne son accord, le conteneur est reconnu conforme à la réglementation.

